## Assemblée générale ordinaire de RTL Group S.A. du 26 avril 2023 - Formulaire de vote par correspondance

Si vous souhaitez voter par correspondance à l’assemblée générale ordinaire (AGO) de RTL Group S.A. (la « Société ») du 26 avril 2023, il y a lieu de renvoyer le présent formulaire de vote par correspondance, au plus tard le 20 avril 2023 soit via la plateforme Lumi Connect (www.lumiconnect.com) soit à la Société par email (shareholders@rtl.com).

Le/La soussigné(e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **(nom)**

domicilié(e)/établi(e) à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **(rue, numéro, code postal, localité et pays)**

étant propriétaire, en date du 12 avril 2023 à minuit (la « Date d’Enregistrement »), de :

☐ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **(nombre)** actions au porteur de la Société

☐ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **(nombre)** actions nominatives de la Société

notifie par la présente qu’il/elle participera à l’AGO du 26 avril 2023 pour le nombre total d’actions mentionné ci-dessus ou à défaut pour le nombre total d’actions dont la détention est établie à la Date d’Enregistrement, et

qu’il/elle entend voter par correspondance de la façon indiquée ci-dessous sur les résolutions à l’ordre du jour de l'AGO de la Société à tenir le mercredi 26 avril 2023 à 15.00 heures au siège social avec l’ordre du jour qui suit, ou à toute assemblée reconvoquée avec le même ordre du jour si la première n'est pas en mesure de délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d’entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l’exercice 2022)

2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2022

3. Affectation du résultat

4. Rapport sur les rémunérations

5. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d’entreprises agréé

6. Nomination statutaire

7. Divers

Proposition de résolutions

1. **Rapports du conseil d’administration et du réviseur d’entreprises agréé**(Ne requiert pas de résolution)
2. **Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2022**

2.1 Approbation des comptes sociaux 2022

Proposition de résolution : L’assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d’administration, du bilan, du compte de profits et pertes et de l’annexe ainsi que du rapport du réviseur d’entreprises agréé, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels sociaux de l’exercice clos le 31 décembre 2022.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

2.2 Approbation des comptes consolidés 2022

Proposition de résolution : L’assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion consolidé du conseil d’administration, du bilan consolidé, du compte de profits et pertes consolidé et de l’annexe ainsi que du rapport du réviseur d’entreprises agréé aux comptes consolidés, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels consolidés de l’exercice clos le 31 décembre 2022.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

1. **Affectation du résultat**

Proposition de résolution : L’assemblée générale, sur proposition du conseil d’administration, et conformément aux dispositions de l’article 31 des statuts, décide la distribution d’un dividende d’un montant brut de EUR 4,00 par action.

L’affectation du résultat de l’exercice se présente dès lors comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Résultat de l’exercice 2022 | EUR | 104.596.391 |
| Résultat reporté | EUR | 70.963.534 |
| Prime d’émission au 31 décembre 2022 | EUR | 4.167.138.981 |
| Montant distribuable | EUR | 4.342.698.906 |
| Dividende | EUR | 618.971.224 |

Le dividende sera mis en paiement le 2 mai 2023 auprès des établissements bancaires suivants :

Grand-Duché de Luxembourg : ING Luxembourg S.A.

Belgique ING SA

Allemagne Deutsche Bank AG (agent payeur  
 pour les actions en dépôt négociées  
 à la Bourse de Francfort et détenues  
 sous une forme dématérialisée via  
 Clearstream Francfort et Euroclear  
 Belgium).

La retenue à la source s’élève, en l’état actuel de la législation fiscale, à un

maximum de 15%.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

1. **Rapport sur les rémunérations**

4.1 Approbation du rapport 2022 sur les rémunérations

Proposition de résolution : L’assemblée générale approuve, à titre consultatif, le rapport 2022 sur les rémunérations.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

4.2 Emoluments des administrateurs

Proposition de résolution : L’assemblée générale fixe à EUR 1.306.411 le montant total des émoluments alloués pour l’exercice 2022 aux administrateurs non-exécutifs (2021: EUR 1.349.342).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

1. **Décharge aux administrateurs et au réviseur d’entreprises agréé**

5.1 Décharge aux administrateurs

Proposition de résolution : L’assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière à tous les administrateurs de leur mandat en qualité d’administrateurs au cours de l’année 2022.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

5.2 Décharge au réviseur d’entreprises agréé

Proposition de résolution : L’assemblée générale donne, par vote spécial, décharge pleine et entière au réviseur d’entreprises agréé de sa mission au cours de l’année 2022.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

1. **Nomination statutaire**

6.1 Désignation d’un administrateur non-exécutif - Mr. Carsten Coesfeld

Proposition de résolution : L’assemblée générale décide de désigner comme administrateur non-exécutif pour un mandat de un an prenant fin à l’issue de l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice 2023, Monsieur Carsten Coesfeld, ayant pour adresse professionnelle 270, Carl – Bertelsmann Strasse, D-33311 Gütersloh.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

6.2 Désignation d’un administrateur non-exécutif – Mr. Alexander von Torklus

Proposition de résolution : L’assemblée générale décide de désigner comme administrateur non-exécutif pour un mandat de un an prenant fin à l’issue de l’assemblée générale statuant sur les comptes de l’exercice 2023, Monsieur Alexander von Torklus, ayant pour adresse professionnelle 270, Carl – Bertelsmann Strasse, D-33311 Gütersloh.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

6.3 Nomination du réviseur d’entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés

Proposition de résolution : L’assemblée générale prend acte de la venue à expiration, au terme de la présente assemblée générale, du mandat de KPMG Audit S.à r.l., en qualité de réviseur d’entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés, et décide de renouveler pour une période de un an, expirant à l’issue de l’assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l’exercice 2023, la société KPMG Audit S.à r.l., établie et ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de réviseur d’entreprises agréé aux comptes statutaires et aux comptes consolidés.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| pour | contre | abstention |

1. **Divers**

(Ne requiert pas de résolution)

Le/La soussigné(e) :

* reconnait avoir été informé de l’alternative d’utiliser la plateforme Lumi Connect pour remplir toutes les formalités préalables à la participation et au vote par correspondance ou procuration à l’AGO de la Société. Des instructions d’inscription étape par étape sont disponibles sur le site internet de Lumi ([www.lumiconnect.com](http://www.lumiconnect.com)) et sur celui de RTL Group (www.[company.rtl.com](https://company.rtl.com/en/)).
* accepte que ce formulaire de vote par correspondance, afin d'être valable, doit avoir été complété, signé et envoyé, au plus tard le 20 avril 2023, à la Société par email ([shareholders@rtl.com](mailto:shareholders@rtl.com)).
* reconnait que, pour des raisons d’organisation, si il/elle a complété et envoyé ce formulaire de vote par correspondance, il/elle pourra assister à l’AGO sans droit de vote, les votes émis par correspondance étant comptabilisés avant la réunion.

Fait \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2023:

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Veuillez noter que compléter et envoyer ce formulaire de vote par correspondance ne suffit pas pour pouvoir voter à l’AGO. Des formalités supplémentaires sont requises, tel qu’indiqué dans la convocation à l’assemblée, qui est disponible sur le site internet de la Société (www.[company.rtl.com](https://company.rtl.com/en/))